

**Sixième Conférence des Hautes Parties contractantes chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination**

17 décembre 2021

Français

Original : anglais

---

Genève, 13-17 décembre 2021

Points 12 et 13 de l'ordre du jour

**Examen de la portée et du fonctionnement de la Convention et des Protocoles y annexés**

**Examen de toute proposition concernant la Convention et les Protocoles existants**

## **Rapport de l'Unité d'appui à l'application**

**Document soumis par l'Unité d'appui à l'application\***

### **I. Introduction**

1. L'Unité d'appui à l'application a été mise en place à la Réunion de 2009 des Hautes Parties contractantes à la Convention sur certaines armes classiques<sup>1</sup>. Elle est établie au sein du Service de Genève du Bureau des affaires de désarmement de l'ONU, qui lui fournit un ensemble de services financiers, logistiques et administratifs et de gestion des ressources humaines. Le Service de Genève facilite aussi l'application par l'Unité d'appui à l'application des règles et règlements de l'ONU de sorte que l'Unité puisse fonctionner au mieux. Il intervient dans la coordination et les relations avec les services pertinents de l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG), en contribuant à l'organisation des réunions et conférences au titre de la Convention.

2. La Réunion de 2018 des Hautes Parties contractantes à la Convention « a décidé de prier le Bureau des affaires de désarmement de mettre à la disposition de l'Unité d'appui à l'application du personnel temporaire pour soutenir les activités et services au titre de la Convention en 2019, sous réserve d'un financement suffisant et sans préjuger des dispositions futures en matière d'effectifs de l'Unité d'appui à l'application »<sup>2</sup>. En application de cette décision, un poste temporaire de P-3 a été mis à la disposition de l'Unité depuis mai 2019.

3. La Réunion de 2019 des Hautes Parties contractantes à la Convention a demandé à l'Unité d'appui à l'application de continuer à lui faire rapport chaque année sur ses activités et de lui présenter ses coûts estimatifs et ses dépenses effectives<sup>3</sup>. On trouvera dans le présent rapport un résumé des activités menées par l'Unité d'appui à l'application entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 13 décembre 2021. Les coûts estimatifs de l'Unité sont présentés à l'annexe IV du document intitulé « Décisions techniques prises par les Hautes Parties contractantes à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, ayant trait aux travaux se rapportant à la Convention à mener

---

\* Le présent rapport est soumis après la date prévue en raison de circonstances indépendantes de la volonté du soumetteur.

<sup>1</sup> Rapport final, CCW/MSP/2009/5, par. 34 à 37.

<sup>2</sup> CCW/MSP/2018/11, par. 39.

<sup>3</sup> CCW/MSP/2019/9, par. 43.



en 2021 ». Enfin, les dépenses effectives sont présentées sur le page du [site consacré aux questions financières](#).

## **II. Appui en faveur de la clôture de la période correspondant à l'année 2020**

4. En raison des restrictions sanitaires applicables aux réunions en personne, la Réunion de 2020 des Hautes Parties contractantes à la Convention, la quatorzième Conférence des Hautes Parties contractantes au Protocole V et la vingt-deuxième Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié, qui étaient initialement prévues en novembre 2020, n'ont pas pu avoir lieu. L'Unité d'appui à l'application a fourni des conseils en matière de procédure ainsi qu'un appui technique et logistique aux titulaires de mandat pour 2020, en étroite coordination avec les départements concernés de l'ONUG. Elle a notamment élaboré une analyse du Règlement intérieur de la Convention et des décisions antérieures, rédigé des notes d'information, organisé des consultations informelles, accompagné les titulaires de mandat dans leurs consultations bilatérales, relayé en temps voulu les informations diffusées par l'ONUG concernant l'organisation de conférences et recherché les dates possibles pour la tenue des réunions de 2021. Elle a également aidé les titulaires de mandat à rédiger et négocier les décisions techniques des Hautes Parties contractantes à la Convention, au Protocole II modifié et au Protocole V, décisions qui ont tenu lieu de documents finals pour l'année 2020, faute de conférences annuelles permettant d'adopter des rapports. L'Unité a également distribué aux États parties les communications officielles des titulaires de mandat, et elle a lancé et piloté plusieurs procédures d'approbation tacite.

5. S'agissant de la session de novembre 2020 du Groupe d'experts gouvernementaux sur les systèmes d'armes létaux autonomes, laquelle n'a pas pu avoir lieu, l'Unité a aidé la présidence du Groupe d'experts à recueillir les contributions et à rédiger et distribuer une note de synthèse (CCW/GGE.1/2020/WP.7). Elle a également communiqué avec les titulaires de mandat pour 2021 et les a dûment informés.

6. L'Unité a réalisé diverses estimations de coûts pour les activités prévues en 2021 et 2022 dans le cadre de la Convention, en prenant en considération les différents besoins en matière de services de conférence et les différents scénarios pour chaque réunion dans le contexte des incertitudes persistantes liées à la pandémie de COVID-19. Elle a étroitement collaboré avec le Service des finances de l'ONUG de façon à faire en sorte que les factures soient promptement émises et distribuées après l'adoption des décisions techniques et des coûts estimatifs qui y figurent. Elle a aussi répondu aux questions des délégations concernant l'état de leurs contributions au cours de la période considérée, l'objectif étant de faciliter le versement de ces contributions en temps voulu.

## **III. Appui aux réunions de 2021**

7. En raison des conséquences persistantes de la pandémie de COVID-19 sur les réunions, l'Unité a continué d'aider les titulaires de mandat pour 2021 à planifier la première session de 2021 du Groupe d'experts gouvernementaux sur les systèmes d'armes létaux autonomes, la Réunion du Groupe d'experts au titre du Protocole II modifié et la Réunion du Groupe d'experts au titre du Protocole V. Elle a aidé les quatre titulaires de mandat à coordonner leurs décisions en vue de reporter les réunions initialement prévues en juillet et à mettre en place une procédure d'approbation tacite. Elle a en outre communiqué régulièrement avec tous les services concernés de l'ONUG.

8. L'Unité a appuyé logistiquement et sur le fond l'échange de vues informel sur les systèmes d'armes létaux autonomes organisé virtuellement du 28 juin au 2 juillet par la présidence de la session de 2021 du Groupe d'experts gouvernementaux, notamment en recueillant et synthétisant les contributions écrites des États, en examinant le programme de travail et en communiquant des renseignements aux participants.

9. L'Unité a appuyé de diverses manières les préparatifs et l'organisation des sessions formelles du Groupe d'experts gouvernementaux (3-13 août, 27 septembre-1<sup>er</sup> octobre et 2-8 décembre), de la Réunion du Groupe d'experts au titre du Protocole II modifié (16 et 17 août) et de la Réunion du Groupe d'experts au titre du Protocole V (18 août). Cet appui a consisté, en particulier, à élaborer l'ordre du jour et organiser les travaux, à préparer et diffuser les communications aux Hautes Parties contractantes, aux organisations internationales et aux ONG, à organiser les consultations informelles avec les délégations, à établir les documents, à recommander des intervenants, à publier les communications des États en tant que documents officiels, à suivre la situation financière de la Convention et à s'assurer de la disponibilité de fonds pour la tenue des réunions, et à informer les titulaires de mandat et les coordonnateurs sur leurs responsabilités et les pratiques antérieures.

10. En outre, l'Unité a prêté main-forte aux présidences de la sixième Conférence d'examen, de la quinzième Conférence des Hautes Parties contractantes au Protocole V et de la vingt-troisième Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié dans les domaines suivants : organisation de débats informels sur les questions principales, coordination avec les groupes régionaux pour la désignation des titulaires de mandat, préparation des propositions à soumettre à la Conférence d'examen, établissement des rapports sur le fonctionnement de la Convention, création des comités de la Conférence d'examen et organisation de leurs travaux, diffusion des propositions présentées par les Hautes Parties contractantes, préparation et diffusion des messages de hauts responsables de l'ONU tels que le Secrétaire général, et élaboration de documents financiers tels que les coûts estimatifs et les mesures préconisées pour améliorer la stabilité du financement de la Convention et de l'Unité.

11. L'Unité d'appui a par ailleurs aidé la présidence de la Réunion de 2020 des Hautes Parties contractantes à élaborer la résolution de l'Assemblée générale relative à la Convention sur certaines armes classiques, laquelle a été adoptée sans être mise aux voix le 6 décembre 2021 et publiée sous la cote A/RES/76/64.

#### **IV. Communication avec les Hautes Parties contractantes et établissement de rapports par les Hautes Parties contractantes**

12. La communication de l'information aux Hautes Parties contractantes, aux organisations internationales et aux organisations non gouvernementales se fait principalement par voie de messages adressés par courrier électronique ou via le [site Web du Bureau des affaires de désarmement de l'ONU](#). L'Unité d'appui à l'application met régulièrement à jour sa liste de destinataires et les pages Web du site de la Convention. Elle administre la [base de données des rapports annuels nationaux](#) sur le respect des obligations découlant du Protocole II modifié et du Protocole V, ainsi que la page Web à accès sécurisé qui renferme les réponses soumises à titre volontaire au questionnaire concernant les engins explosifs improvisés. Les informations financières concernant la Convention, l'état des contributions et le fonds de roulement se trouvent dans le [tableau de bord](#) et sur une page sécurisée.

13. L'Unité a appuyé les efforts déployés par les présidences de la Conférence d'examen et des Conférences annuelles des Hautes Parties contractantes aux deux Protocoles pour améliorer le taux de soumission des rapports nationaux annuels sur le respect des obligations au titre du Protocole II modifié et du Protocole V, notamment en diffusant une lettre à ce sujet. Elle a aussi tenu les Hautes Parties contractantes informées des taux de soumission de rapports, notamment à la Réunion du Groupe d'experts au titre du Protocole II modifié et à la Réunion du Groupe d'experts au titre du Protocole V. Elle a en outre classé les rapports nationaux annuels reçus et les a enregistrés dans la base de données correspondante du Bureau des affaires de désarmement de l'ONU, et a répondu aux demandes relatives à l'établissement des rapports nationaux.

## V. Sensibilisation, coordination et autres activités

14. L'Unité d'appui à l'application entretient une communication régulière avec les États non encore parties à la Convention, les organisations internationales et régionales, la société civile, le milieu universitaire et la presse afin de faire connaître les activités menées au titre de la Convention et de fournir des renseignements à leur sujet.

15. L'Unité a étroitement collaboré avec l'Union européenne à la rédaction, à la négociation et à l'adoption de la décision (PESC) 2021/1694 du Conseil de l'Union européenne à l'appui de la Convention sur certaines armes classiques, en mettant un accent particulier sur les préparatifs et le suivi de la Conférence d'examen, l'universalisation et les questions nouvelles et transversales présentant un intérêt pour la Convention.

16. L'Unité a participé à l'élaboration de contenus pédagogiques concernant la Convention sur certaines armes classiques par le Service de Vienne du Bureau des affaires de désarmement de l'ONU et l'École de l'OTAN située à Oberammergau.

17. À l'occasion du quarantième anniversaire de l'adoption de la Convention sur certaines armes classiques, l'Unité a organisé en collaboration avec l'Université suédoise de la défense un webinaire consacré à l'évolution et aux perspectives de la Convention. Plusieurs experts éminents spécialisés dans les nouvelles technologies, le déminage, la question du genre dans les conflits armés et d'autres questions se rapportant à la Convention ont animé les séances-débats organisées à l'occasion de ce webinaire, qui a réuni environ 130 participants. Cet événement faisait suite aux messages délivrés par le Secrétaire général et la Haute Représentante pour les affaires de désarmement en octobre 2020, à l'occasion de cet anniversaire.

18. L'Unité d'appui à l'application participe aux réunions ordinaires du Groupe interinstitutions de coordination de la lutte antimines et informe le Groupe sur les faits nouveaux survenus en ce qui concerne le Protocole II modifié et le Protocole V.

---